

---

**Crédit d'investissement de CHF 65'000.—TTC pour la réfection de l'isolation thermique par l'intérieur de la toiture de l'école des Beillans**

---

Vu l'urgence de mettre en place une nouvelle couche d'isolation avant l'hiver,  
vu l'exposé des motifs EM13-2020 basé sur un rapport du service technique du 23 mars 2020 sur l'isolation thermique de la toiture,  
vu le devis n°821-2020 du 23 avril 2020,  
conformément à l'art. 30, al. 1, let. m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
sur proposition du maire,

le conseil municipal

**d é c i d e**

à la majorité simple

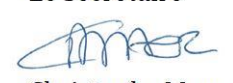
Par 11 oui, soit à l'unanimité  
sur 12 conseillers municipaux présents à la séance

1. D'accepter la réalisation des travaux de réfection de l'isolation thermique de la toiture par l'intérieur de l'école des Beillans,
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 65'000.—TTC destiné à financer ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de CHF 65'000.-- TTC dans le compte des investissements, sous rubrique n°2170.5040, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Jussy, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de CHF 65'000.-- TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique n° 2170.33004, dès l'achèvement des travaux estimé à 2020.

Le Président

  
Olivier Gros

Le Secrétaire

  
Christophe Mage